

1677 Januar 4., Zug

A

SCHREIBEN VON [STATTHALTER BEAT JAKOB I.] Z[UR]LAUBEN AN DEN
[FRANZ.] AMBASSADOR [ROBERT-VINCENT DE GRAVEL]

"Comme Je suis de plus en plus presse de nos habitans [- Zurlauben fungierte in Stadt und Amt Zug als Pensionenabholer bzw. -austeiler Frankreichs -], de solliciter de ... [V.Ex.] une solide resolution, au subiect de la Pention, Et que les lettres qu'on a receu ... Jusques icy, nous esclaireissent point ce que sa Ma.^{te} [Ludwig XIV.] pourroit Desirer de nous, ou par quel ... moyen on le pourroit tant plustost touscher.. nostre Canton estant intentionne d'observer de leur part l'alliance avec la Couronne de france saintement et dans la forme de nos Ancestres, De sorte que par ainsy, toute esperance s'avanouissant, Jl sera a Craindre que l'interest de sa M.^{te} en nostre Canton, et pareillement aux autres [- wobei Zurlauben im spez. an die übrigen IV kath. Orte, V ausg. ZG, gedacht haben mag -], qu'ils nous sont Esgalement traictés[!], se diminuera davantage, Ce que Je n'ay peu cacher a ... [V.Ex.] en Veritable amys et serviteur que Je suis a Cette Couronne, Et aussy que ces differents traictements envers un Canton a l'autre, et semblablement a l'esgard du l'ancien service des Compagnies des gardes [- bekanntlich war 1668 die Zuger Gardekompagnie in Frankreich, welche damals im Besitze von Heinrich II. Zurlauben war, entlassen worden -]¹, Comme J'ay eu l'honneur de conferer sur ce subiect avec ... [S.Ex.] l'anné[e] Passé a Soleure [- wohl anlässlich der gemeineidg. Tagsatzung vom 11. bis 12. Mai 1676, auf welcher sich Stadt und Amt Zug u.a. auch durch Beat Jakob I. Zurlauben hatte vertreten lassen -]², produict souvent des differentes resolutions, Et facilement il se peut rencontrer des occasions qu'un Canton... pourroit rendre autant de service a sa Ma.^{te} que l'autre. J'ay travaille Continuellement Jusques icy et avec des despences Extra.^{res} de Coste et d'autre, Pour Conserver les Bienaff.^{nes} de la Couronne de france dans la bonne Jntention, en nostre Canton Comme il est appert Et D'empescher les ... [embarras], dans les quels les factionnaires De la Maison D'[Habsburg]-jaustrique ont tente de nous attirer pour le Desavantage de sa Ma.^{te} principalement dans ces Coniunctures Passées [- noch lag Frankreich u.a. mit Oesterreich, dem Röm. Reich, Holland und England im Kriege -], Et Comme sans doubte, ils Continueront d'agir incessamment Contre les Interests de la france ou ils pourront Et qu'il est assés notoire, qu'en ce monde on ne peut pas avoir a la longue les Personnes a sa Volonte, sans recognoissance, Principalement quand ils ont leur libre arbitre, J'ay doncq[ue] Voulü représenter a ... [V.Ex.]: l'im-

portance, qui se monstre de gratifier ... nostre Canton de la Pention, que ... l'Alliance luy attribue, d'autant plus que nous approchont le temps de la nouvelle Creation de nos chefs [- Anspielung auf die am 2. Mai 1677 stattfindende Zuger Landsgemeinde, an welcher dann Beat Jakob I. Zurlauben zum Ammann gewählt wurde -]³, ou il ne sera pas peu important a l'advenir a la Couronne de france de pouvoir Vaincre en Cette occasion, les Predecesseurs de ... [V.Ex.] ont porte souvent tant de soing pour ces sortes d'election, qu'ils ont fourny plusieurs fois de l'argent a leur factionnaires pour abbatre ceux du Parti Contraire, Et si en ce cas il nous manqueroit encores la Pention nous ne serions pas seulement Contraints de ceder cet avantage au Preiudice de l'interrest de la france, Mais, Pour dire en Veritable Confiance nos amys et moy mesme forcés de succomber a la fin entierement et [nous] laisser suppler, Voyant qu'il me Voudront tousiours Combattre infructueusement a ma Perte et dommage, N'ayant point de service ny interrest de la france pour mon soulagement et que Contraire l'autre Party tire annuellement, outre les Pentions [von Mailand/Spanien], des douceurs, pour se maintenir en plus grand Credit, Comme il est Constant. Je veux donc Esperer que ... [V.Ex.] fera ses tres Prudents reflections sur ce que Je me donne l'honneur de luy représenter sans fond[!], et D'un Zele Parfaict, Estant en Particulier entierement dedié a la Couronne de france ...".

1) s. Zurlauben/HM II 71

2) s. EA VI 1, 1002 (Nr. 642)

3) s. Zumbach/Ammänner 171 (Nr. 89)

Konzept, z.T. stark überarbeitet - AH 95, 266